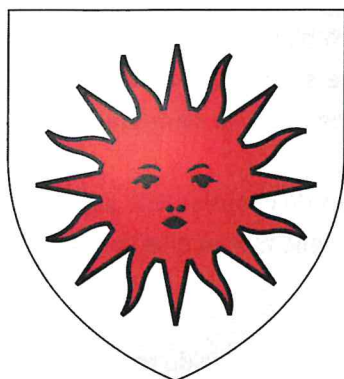




Mairie de Soleilhas

59 rue Clastre

04120 SOLEILHAS

04.92.60.42.87

contact@mairiesoleilhas.fr

ARRETE MUNICIPAL N°2023_08

Police de circulation

Chantiers mobiles pour le déploiement de la Fibre

Le Maire de la commune de Soleilhas, Jean-Pierre LOMBARD, arrête :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, L.2215-4 et L.22215-5

Vu le Code de la Route

et notamment les articles L411-1 à L411-11, L113-2, L115-1 à L116-8, L123-8, L131-1 à L131-7

Vu la demande présentée par l'entreprise **SPAG RESEAUX SAS** représenté par Ivan LA ROCCA par le CERFA 14024 en date du 22/06/2023, au bénéfice de **AZUR CONNECT TECHNOLOGIES**

Considérant qu'en raison des travaux portant sur la voirie, soit aiguillage, tirage et raccordement de câbles souterrains pour le déploiement de la fibre optique entre les différentes chambres Telecom et poteaux, et des travaux de créations de chambres Telecom, et donc la mise en place de chantiers mobiles à l'aide de véhicules utilitaires et de signalisations sur le domaine communal dans le bourg de Soleilhas, **Rue Marie-Madeleine, Rue Saint Roch.**

Considérant qu'il appartient à l'entreprise **AZURCONNECT-TECHNOLOGIES** de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public et des usagers,

Considérant que **la circulation et le stationnement doivent être adaptés :**

Circulation interdite dans les deux sens de circulation

du 03/07/2023 au 07/07/2023 de 8h à 17h.

ARRETE 2023-8 :

ARTICLE 1 : la circulation et le stationnement seront adaptés, Rue Marie-madeleine et Rue St Roch dans le bourg de Soleilhas, pendant la durée des travaux dans la période du **lundi 5 juillet 2023 au vendredi 7 juillet 2023, de 8h à 17h.**

ARTICLE 2 : la signalisation appropriée, tant avancée que de position est de la responsabilité de l'entreprise **AZURCONNECT-TECHNOLOGIES** qui réalise les travaux. Elle sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise **AZURCONNECT-TECHNOLOGIES**. La signalisation sera posée sur des panneaux amovibles. Elle sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La signalisation devra être en permanence adaptée aux différentes phases du chantier. Elle sera déposée par l'entreprise **AZURCONNECT-TECHNOLOGIES** chargée des travaux, dès qu'elle n'aura plus son utilité.

ARTICLE 3 : RESPECT ET INTEGRITE DU DOMAINE PUBLIC

Par ailleurs, l'autorisation d'occupation du domaine public est accordée sous réserve du respect de l'intégrité des sols, des réseaux, du mobilier urbain compris dans l'emprise de l'autorisation. Une attention particulière devra être portée aux réseaux Eau, Assainissement et Électricité.

L'entrepreneur prendra toutes les précautions afin de limiter les chutes de matériaux, et les dégâts sur les voies publiques empruntées par son matériel.

Les opérations de nettoyage consécutives à l'occupation du domaine public sont à la charge du pétitionnaire. En cas d'anomalie ou de dégâts sur les réseaux, la Commune de Soleilhas se réserve le droit de facturer les opérations de remise en état ou de nettoyage nécessaires.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à la population de Soleilhas par affichage aux lieux habituels et également affiché à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Castellane.
- L'entreprise concernée

Fait à Soleilhas, le 22 juin 2023

Le Maire,
Jean-Pierre LOMBARD



 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	Demande d'arrêt de police de la circulation Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1 Gestionnaires des réseaux routiers	 N° 14024*01
---	--	--

Le demandeur Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : SPAG RESEAUX S.A.S Prénom : _____

Dénomination : _____ Représenté par : LA ROCCA Ivan

Adresse Numéro : 219 Extension : _____ Nom de la voie : Av du Docteur Julien Lefebvre

Code postal 06270 Localité : VILLENEUVE LOUBET Pays : FRANCE

Téléphone 0612882704 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : 0033

Courriel : ilarocca.spag@gmail.com @ _____

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : AZUR CONNECT TECHNOLOGIES Prénom : _____

Adresse Numéro : 28 Extension : _____ Nom de la voie : Av Paul Cézanne

Code postal 13470 Localité : Carnoux en Provence Pays : FRANCE

Téléphone 0484884526 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : m.berenguer@azurconnect.fr @ _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____

Hors agglomération ☐ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____ ☐

Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : Rue Saint-Roch

Code postal 04120 Localité : SOLEILHAS

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : Travaux GC de création de réseaux de jour

Date prévue de début des travaux : 03/07/2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 05

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 05 Date de début de réglementation 03/07/2023

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☒

Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐

Restriction de chaussée : _____

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☐	véhicules légers ☐
poids lourds ☐	poids lourds ☐	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☒ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 22/06/2023

Nom : LA ROCCA Prénom : Ivan Qualité : CONDUCTEUR DE TRAVAUX